

# MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Examen d'attestation de capacité à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport  (arrêté du 28 décembre 2011 modifié)  <b>Session du</b>  <b>8 octobre 2025</b>	<b>Collez votre étiquette sur la partie grisée</b>

*N.B. : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.*

## COMMISSION DE TRANSPORT

**I - Q.C.M. avec grille réponse vierge (100 points) ..... • page 2 à 11**

50 questions à choix multiples portant sur les matières suivantes :

- Droit appliqué au transport
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise
- Réglementations sociale et professionnelle
- Transport international
- Economie des transports et activités du commissionnaire
- Terminologie professionnelle

Une seule réponse est admise par question parmi les 4 propositions.

**II - ÉPREUVE À RÉPONSES RÉDIGÉES (100 points) ..... • page 12 à 27**

Vous composerez sur les copies, intercalaires et copie d'examen qui vous ont été remis au début et en cours des épreuves. Les épreuves composées sur papier brouillon ne seront pas prises en considération.

**NB : L'annexe D (Partie Gestion, question 12) est à remplir et à rendre avec la copie.**

**IMPORTANT : VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET**  
**VERIFIER SOIGNEUSEMENT LA NUMEROTATION DES PAGES**

## QCM COMMISSIONNAIRE

### **QUESTION N° 1 :**

La lettre de change est un effet de commerce :

- a. dont le paiement est garanti à la date d'échéance figurant sur ce document ;
- b. qui est rédigé par le tiré et adressé au tireur pour acceptation ;
- c. qui est toujours à échéance indéterminée et escomptable ;
- d. qui est rédigé par le tireur et adressé au tiré pour acceptation ;

### **QUESTION N° 2 :**

La faillite personnelle est :

- a. une sanction envers une personne physique ;
- b. la mise en liquidation de l'entreprise personnelle ;
- c. le dépôt de bilan de l'entreprise personnelle ;
- d. l'impossibilité de rembourser les créanciers après liquidation ;

### **QUESTION N° 3 :**

En cas de désaccord avec une décision de justice rendue par le tribunal de commerce, concernant un montant de 7 500 €, vous pouvez porter l'affaire devant :

- a. la cour de cassation ;
- b. la cour d'appel ;
- c. le tribunal judiciaire ;
- d. la cour d'assises ;

### **QUESTION N° 4 :**

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- a. de dresser la comptabilité ;
- b. d'apprécier la gestion de la société ;
- c. d'informer les salariés sur la comptabilité et la gestion ;
- d. de certifier la régularité et la sincérité des comptes ;

### **QUESTION N° 5 :**

En l'absence de convention, le contrat type applicable aux transports publics routiers de marchandises exécutés par des sous-traitants, est applicable pour les relations entre :

- a. un transporteur routier de marchandises et un loueur de véhicules industriels avec conducteur ,
- b. une entreprise de transport pour compte propre et une entreprise de transport public routier de marchandises ;
- c. un commissionnaire de transport et un transporteur public routier de marchandises ;
- d. un commissionnaire de transport et un loueur de véhicules industriels avec conducteur ;

### **QUESTION N° 6 :**

La contribution économique territoriale (CET) est composée :

- a. de la valeur locative des locaux et de la masse salariale ;
- b. de la masse salariale brute ;
- c. de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- d. des cotisations fiscale et foncière des entreprises (CFFE) ;

### **QUESTION N° 7 :**

Dans les capitaux propres au passif du bilan, les réserves permettent :

- a. d'augmenter les dettes financières de l'entreprise ;
- b. d'affecter en ressources tout ou partie des bénéfices réalisés ;
- c. de conserver une partie du bénéfice sur un compte bloqué en banque ;
- d. de constituer une provision pour l'URSSAF ;

**QUESTION N° 8 :**

L'assiette de calcul de l'indemnité de congés payés exclut les éléments de rémunération suivants :

- a. les remboursements de frais ;
- b. les majorations pour heures supplémentaires ;
- c. les primes d'ancienneté ;
- d. la prime d'entretien ;

**QUESTION N° 9 :**

Dans le cadre du licenciement pour faute, l'absence ou la non présentation du salarié à l'entretien préalable :

- a. n'est pas une faute de la part du salarié, mais n'interrompt pas la procédure en cours ;
- b. entraîne l'obligation pour l'employeur de reconvoquer le salarié ;
- c. est une faute de la part du salarié ;
- d. entraîne l'interdiction de poursuivre la procédure ;

**QUESTION N° 10 :**

Le comité social et économique (CSE) possède :

- a. un droit de veto en matière de gestion économique et financière de l'entreprise ;
- b. un pouvoir de décision à l'égard du plan annuel de formation qui lui est obligatoirement présenté par le chef d'entreprise ;
- c. un droit de veto en matière de gestion de l'emploi ;
- d. un pouvoir consultatif en matière de gestion économique de l'entreprise, d'emploi, de formation professionnelle ;

**QUESTION N° 11 :**

Selon le règlement (CE) n° 561/2006, un conducteur doit observer une pause d'au moins 45 minutes après un temps de conduite de :

- a. 4 heures ;
- b. 4 heures 30 minutes ;
- c. 4 heures 45 minutes ;
- d. 5 heures ;

**QUESTION N° 12 :**

Le contrat de transport routier est formé lorsque :

- a. les parties sont d'accord sur la nature et le prix de la prestation à fournir, même au cours d'un entretien téléphonique ;
- b. les parties ont obligatoirement établi un écrit ;
- c. le transport a effectivement commencé et le document de transport a été dûment complété ;
- d. le document de transport a été émargé par l'expéditeur et le transporteur ;

**QUESTION N° 13 :**

Conformément à l'article L.132-8 du code de commerce, le transporteur peut avoir une action directe en paiement de ses prestations à l'encontre :

- a. uniquement de l'expéditeur ;
- b. uniquement du commissionnaire, s'il est intervenu dans la prestation ;
- c. uniquement du destinataire ;
- d. de l'expéditeur, du commissionnaire (s'il est intervenu dans la prestation) ou du destinataire ;

**QUESTION N° 14 :**

Selon le contrat type "général", en cas de dommages à la livraison, le transporteur est tenu :

- a. d'indemniser uniquement les dommages subis sur la valeur d'achat des marchandises ;
- b. de faire procéder au remplacement des objets perdus ou assurer la remise en état des objets avariés ;
- c. d'indemniser tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, et ce, dans la limite des plafonds prévus par les contrats types ;
- d. de vendre la marchandise pour indemniser le destinataire ;

**QUESTION N° 15 :**

Pour être exonéré de sa responsabilité, le transporteur :

- a. doit justifier du vice propre de la marchandise dans tous les cas ;
- b. doit faire procéder obligatoirement à une expertise judiciaire ;
- c. peut refuser que le destinataire prenne des réserves sur le document de transport ;
- d. a intérêt à prendre des réserves écrites et contradictoires à la prise en charge de la marchandise ;

**QUESTION N° 16 :**

Le transporteur public routier de marchandises est tenu contractuellement à une obligation de :

- a. résultat ;
- b. moyens ;
- c. diligence ;
- d. sécurité ;

**QUESTION N° 17 :**

En transport national, l'action en recouvrement du prix de transport est prescrite dans le délai de :

- a. 1 an ;
- b. 3 ans ;
- c. 5 ans ;
- d. 10 ans ;

**QUESTION N° 18 :**

Dans le cas d'un transport international sans rupture de charge, comprenant un parcours maritime, la CMR (Convention marchandises par route) s'applique en général :

- a. sur le parcours routier ;
- b. sur la totalité du parcours ;
- c. sur le parcours maritime ;
- d. uniquement dans le pays de destination ;

**QUESTION N° 19 :**

Le certificat d'agrément douanier du véhicule, obligatoire pour effectuer un transport sous le régime TIR (transport international routier), est valable :

- a. 1 an ;
- b. 2 ans ;
- c. pour la durée de vie du véhicule ;
- d. pour un seul voyage ;

**QUESTION N° 20 :**

En transport international, selon la convention de marchandises par route (CMR), le transporteur est tenu de vérifier, à la prise en charge :

- a. la rédaction des documents de douane ;
- b. le paiement de la prestation de transport ;
- c. l'état apparent de la marchandise et de son emballage ;
- d. le choix du lieu de dédouanement ;

**QUESTION N° 21 :**

Dans le cadre de la convention de Bruxelles, si les pertes ou dommages ne sont pas apparents, l'avis de pertes ou dommages doit être donné :

- a. dans les 3 jours de la délivrance des marchandises par le transporteur ;
- b. dans les 7 jours de la délivrance des marchandises par le transporteur ;
- c. dans les 10 jours de la délivrance des marchandises par le transporteur ;
- d. dans le délai fixé par le droit de l'Etat où a lieu le déchargement ;

**QUESTION N° 22 :**

Obligatoirement à l'occasion d'une opération de transit communautaire, la déclaration de transit doit être établie par :

- a. l'exportateur
- b. le souscripteur de la déclaration d'exportation (commissionnaire en douane ou exportateur)
- c. une personne disposant d'une caution (commissionnaire de transport, courtier, exportateur, importateur, transporteur...);
- d. le transporteur ;

**QUESTION N° 23 :**

L'incoterms® EXW (Ex Works) signifie que le vendeur a l'obligation de :

- a. prendre livraison de la marchandise ;
- b. mettre la marchandise à la disposition de l'acheteur ;
- c. effectuer toutes les formalités douanières à l'exportation ;
- d. effectuer toutes les formalités douanières à l'importation ;

**QUESTION N° 24 :**

Dans le cadre du crédit documentaire, la banque est tenue de vérifier la conformité entre les exigences contenues dans le crédit documentaire et :

- a. les documents présentés par le vendeur ;
- b. les marchandises transportées
- c. l'habilitation du commissionnaire ;
- d. les modalités d'acheminement ;

**QUESTION N° 25 :**

En matière d'assurance des marchandises, le commissionnaire de transport intervient en qualité de :

- a. mandataire ;
- b. assureur ;
- c. courtier ;
- d. préposé ;

**QUESTION N° 26 :**

En transport aérien, en cas de retard, la protestation à dater de la réception de la marchandise devra être faite au plus tard dans les :

- a. 3 jours ;
- b. 7 jours ;
- c. 21 jours ;
- d. 30 jours ;

**QUESTION N° 27 :**

Le contrat type de commission de transport est d'application :

- a. supplétive
- b. obligatoire ;
- c. aléatoire ;
- d. confidentielle

**QUESTION N° 28 :**

Le délai de prescription applicable à toute action fondée sur le contrat de commission de transport est de :

- a. 1 an ;
- b. 2 ans ;
- c. 3 ans ;
- d. 5 ans ;

**QUESTION N° 29 :**

Le contrat type de commission de transport prévoit qu'en cas de préjudice résultant d'un retard à la livraison, la réparation des dommages est limitée au prix de la prestation de commission de transport :

- a. droits, taxes et frais divers exclus ;
- b. droits, taxes et frais divers inclus ;
- c. augmentée de l'indemnisation calculée du retard ;
- d. augmentée d'une indemnisation forfaitaire du retard ;

**QUESTION N° 30 :**

Le devoir de conseil du commissionnaire de transport porte sur :

- a. la rédaction des documents commerciaux ;
- b. les dimensions et étiquetages des emballages ;
- c. les avantages et inconvénients des modes pouvant être utilisés ;
- d. le formulaire douanier à utiliser

**QUESTION N° 31 :**

L'intérêt spécial à la livraison a pour effet :

- a. d'accélérer le transport ;
- b. de substituer son montant aux plafonds d'indemnité pour retard ;
- c. d'imposer un droit de timbre fiscal ;
- d. d'exonérer le commissionnaire de transport de son obligation de livrer ;

**QUESTION N° 32 :**

Le commissionnaire de transport n'est pas présumé responsable des dommages résultant :

- a. du transport ;
- b. de l'organisation du transport ;
- c. d'instructions spécifiques du donneur d'ordre ;
- d. du vice propre ;

**QUESTION N° 33 :**

Le contrat type de commission de transport prévoit que le commissionnaire est tenu de procéder à la vérification des :

- a. documents fournis par le donneur d'ordre qui ont un lien direct avec l'organisation du transport ;
- b. marchandises du donneur d'ordre qui ont un lien direct avec l'organisation du transport ;
- c. lettres de voitures fournies par le donneur d'ordre qui ont un lien direct avec l'organisation du transport ;
- d. documents douaniers fournis par le donneur d'ordre qui ont un lien direct avec l'organisation du transport ;

**QUESTION N° 34 :**

Le contrat type de commission de transport a pour objet de définir les conditions dans lesquelles un commissionnaire de transport organise :

- a. en son nom et pour son compte le déplacement de marchandises ;
- b. au nom de son client et pour le compte d'un commettant le déplacement de marchandises ;
- c. en son nom et pour le compte d'un commettant le déplacement de marchandises ;
- d. au nom d'un tiers et pour le compte d'un commettant le déplacement de marchandises ;

**QUESTION N° 35 :**

Sur une LTA, les "taxes LTA" alimentent :

- a. partiellement la trésorerie du transporteur et partiellement celle de l'agent de fret ;
- b. la trésorerie du transporteur aérien ;
- c. la trésorerie de l'agent de fret ;
- d. les caisses de l'Etat

**QUESTION N° 36 :**

Dans le cadre de la sûreté du fret aérien, le chargeur connu est obligatoirement :

- a. le propriétaire de la marchandise ;
- b. le remettant de la marchandises au transporteur aérien ;
- c. le transporteur qui pré-achemine la marchandise jusqu'à l'aéroport ;
- d. la personne qui conditionne la marchandise ;

**QUESTION N° 37 :**

Une rupture de charge, c'est :

- a. lorsqu'une marchandise tombe et se brise car elle était mal arrimée ;
- b. un déchargement puis un rechargement de la marchandise dans un autre moyen de transport ;
- c. une rupture d'approvisionnement du produit ;
- d. une rupture d'attelage ;

**QUESTION N° 38 :**

En terminologie douanière, les biens à double usage sont des biens qui peuvent être utilisés à :

- a. des fins personnelles et industrielles ;
- b. des fins civiles et militaires ;
- c. des fins industrielles et agricoles ;
- d. des fins médicales et agricoles ;

**QUESTION N° 39 :**

La valeur en douane à l'exportation est la valeur de la marchandise à

- a. la sortie du territoire national ;
- b. la sortie du territoire européen ;
- c. la sortie des locaux du fabricant ;
- d. l'arrivée au terminal du pays de destination ;

**QUESTION N° 40 :**

Vous importez de Chine du matériel spécialisé pour la durée d'un chantier. Le régime douanier le mieux adapté à ce contexte sera :

- a. le perfectionnement passif ,
- b. l'importation ;
- c. le perfectionnement actif ;
- d. l'admission temporaire ;

**QUESTION N° 41 :**

Un opérateur économique agréé (OEA) respecte :

- a. uniquement les exigences douanières selon les normes françaises ;
- b. les exigences douanières et/ou de sécurité et de sûreté du fret selon les normes européennes ;
- c. les règles du développement durable ;
- d. les règles de l'OMC ;

**QUESTION N° 42 :**

L'entrepôt douanier est un régime :

- a. suspensif fiscal qui permet de stocker des biens sur le territoire français ;
- b. dont la durée est limitée à 12 mois ;
- c. qui concerne les biens provenant d'un territoire fiscal de l'Union européenne ;
- d. qui dispense du dépôt des DEB (déclaration d'échange de biens) lors de la sortie ;

**QUESTION N° 43 :**

L'introduction d'un Incoterms® dans un contrat de vente internationale :

- a. détermine le moment du transfert des risques entre le vendeur et l'acheteur ;
- b. est obligatoire quel que soit le mode de transport de la marchandise ;
- c. détermine le moment du transfert de propriété entre le vendeur et l'acheteur ;
- d. n'est obligatoire qu'en cas de transport de la marchandise par voies aérienne et maritime

**QUESTION N° 44 :**

Sont soumises à l'inscription au registre des commissionnaires de transport, les entreprises qui exécutent :

- a. des opérations de groupage en transport routier ;
- b. des déclarations en douane pour le compte de leurs clients
- c. des opérations de manutentions portuaires ;
- d. le stockage et l'entreposage ;

**QUESTION N° 45 :**

Le code de commerce accorde au commissionnaire de transport un privilège :

- a. en cas de défaillance de ses créanciers ;
- b. en cas de retard de 3 jours dans la livraison des marchandises ;
- c. en cas de retard de paiement de plus de 15 jours ;
- d. lorsque son client décide d'effectuer lui-même ses déclarations en douane

**QUESTION N° 46 :**

L'IMDG régit le transport des marchandises dangereuses par la voie :

- a. aérienne ;
- b. maritime ;
- c. routière ;
- d. ferroviaire ;

**QUESTION N° 47 :**

Les THC, "Terminal Handling Charges", sont :

- a. les frais occasionnés par le passage d'un conteneur dans un port maritime ;
- b. les frais et taxes que supportent les marchandises dans les aéroports britanniques ;
- c. les coûts de manutention dans les plateformes logistiques ;
- d. les frais de dédouanement en RO/RO ;

**QUESTION N° 48 :**

"Charte partie" représente :

- a. la partie chargée d'un navire ;
- b. le document de transport d'un avion charter ;
- c. la charte du transport maritime ;
- d. le document constatant le contrat d'affrètement maritime ;

**QUESTION N° 49 :**

"Clearing agent" désigne :

- a. l'agent de nettoyage des entrepôts sous douane ;
- b. le contrôleur de l'administration des douanes ;
- c. le représentant en douane enregistré (RDE) ;
- d. le receveur des douanes ;

**QUESTION N° 50 :**

Lors d'une importation "CIF Marseille", le commissionnaire de transport facture à l'acheteur :

- a. les frais d'assurance de la marchandise ;
- b. les formalités de douane export ;
- c. les frais de transport depuis l'embarquement ;
- d. les frais de livraison jusqu'à domicile ;

Votre N° de candidat :

**A rendre avec la copie**

**QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES**

1	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
2	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
3	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
4	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
5	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
6	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
7	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
8	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
9	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
10	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
11	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
12	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
13	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
14	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
15	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
16	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
17	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
18	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
19	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
20	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
21	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
22	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
23	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
24	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
25	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>

26	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
27	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
28	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
29	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
30	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
31	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
32	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
33	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
34	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
35	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
36	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
37	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
38	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
39	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
40	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
41	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
42	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
43	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
44	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
45	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
46	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
47	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
48	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
49	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
50	A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>

## QUESTIONS REDIGÉES : "COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT"

Temps conseillé : 2 h 30 - noté sur 100 points

Les réponses devront impérativement être portées sur les copies  
Les feuilles de brouillon ne seront pas notées  
Tout calcul numérique est à détailler. Justifiez à chaque fois vos réponses.

### 1) PARTIE PROFESSIONNELLE

#### DOSSIER 1 :

#### **IMPORTATION DE TAIWAN DE 32 PIÈCES ÉLECTRO-MÉCANIQUES « ML7244 » PAR AVION (15 PTS)**

Les lignes de production de COLORSTRAP sont équipées de pièces électromécaniques référencées « ML7244 », qui sont fabriquées et vendues par WEWEI ELECTRONIC à Taïwan. Dans le cadre de la maintenance préventive des lignes de production. COLORSTRAP commande 32 pièces auprès de son fournisseur WEWEI ELECTRONIC. Le transport est réalisé en mode aérien entre Taipei (TAIWAN) et PARIS CDG, puis en messagerie routière entre Paris et Vibraye (72).

##### Question 1

A partir des **annexes 1 à 4**, calculez le coût du fret aérien des pièces électromécaniques « ML7244 » de l'aéroport de Taïwan à l'aéroport de Roissy CDG. puis les autres frais d'acheminement rendus jusqu'à Vibraye (détaillez vos calculs).

##### Question 2

A partir des **annexes 1 à 4**, déterminez la valeur en douane et la valeur taxable de la marchandise (arrondir le résultat à l'euro le plus proche).

Établissez la liquidation douanière sachant que l'importation se fait sous le régime définitif.

##### Question 3

Votre collègue de la facturation doit rédiger la facture qui sera adressée à COLORSTRAP.

A partir de vos calculs effectués à la question 2. Précisez quelle sera la répartition des frais et prestations sur la facture entre la colonne des frais taxables et celle des frais non taxables (TVA) pour cette opération d'importation aérienne

#### DOSSIER 2:

#### **EXPORTATION DE 4 PALETTES DE BANDES TAPING PAR VOIE MARITIME À DESTINATION DE VERACRUZ ET CONSEILS AU CLIENT COLORSTRAP (24 PTS)**

COLORSTRAP a participé au salon international « Arbeitsgesundheit » de Munich (Allemagne). À cette occasion. une négociation commerciale a été engagée avec un nouveau client mexicain, **HSI MEXICO**. Le premier envoi sera constitué de « 4 palettes » et les autres envois devraient être constitués de conteneurs complets.

##### Question 4

À partir des **annexes 5 à 7**, expliquez les conséquences du choix de l'incoterms® DPU ECU VERACRUZ en termes de frais et de risques pour COLORSTRAP

##### Question 5

À partir des **annexes 5 à 7**, organisez le plan de transport du premier envoi en tenant compte de l'ensemble des contraintes relatives à l'exportation :

- a) Détaillez le plan de transport comprenant le nom et la qualité juridique de chaque acteur de la chaîne.
- b) Vérifiez que la date de mise à disposition chez COLORSTRAP permet de respecter les conditions de vente définies par le client HSI MEXICO. Justifiez votre réponse.

### Question 6

À partir des annexes 6 et 7, en tenant compte de l'Incoterms établissez la cotation détaillée (en euros) pour COLORSTRAP Intégrant l'ensemble des coûts liés à l'opération d'exportation maritime des bandes taping, pour le colisage suivant : 20 colis 24 x 80 x 30 cm unitaire, poids unitaire 8 kgs mis sur une palette Europe, tare de 25 kgs

### DOSSIER 3 :

#### **LIVRAISON EXPRESS PAR ROUTE (16 PTS)**

L'entreprise COLORSTRAP vous contacte, car elle doit livrer en urgence 3 lots de bandes plâtrées à destination de clients basés à Dreux (28), Beauvais (60) et Bruxelles (B), à la suite de défauts de fabrication constatés sur les produits initialement vendus.

3 lots de

Les colis sont disponibles immédiatement. Il s'agit de 3 lots de 10 cartons de 20 kg et 0.15 m<sup>3</sup> unitaires

Compte tenu des caractéristiques de la commande vous décidez de faire transporter ces lots dans un seul et même véhicule.

Les transporteurs avec lesquels vous travaillez régulièrement sont susceptibles de réaliser ces opérations :

Nom	Pays	Type de véhicule	Titre administratif	Tarif
TRANSGOUDA	NL	PV 2.8 T – PTAC 3.5 T Volume utile 20 m <sup>3</sup>	Licence communautaire	800 €
RILLETES TRANSPORT	F	PV 2.2 T – PTAC 3.0 T Volume utile 9 m <sup>3</sup>	Licence de transport française	980 €
MAINETRANS	F	PV 1.8 T – PTAC 2.8 T Volume utile 5 m <sup>3</sup>	Licence communautaire	1 050 €

### Question 7

Comme chaque semaine, TRANSGOUDA est déjà sur votre site en attente d'un rechargement vers son pays d'attache.

Citez l'ensemble des conditions permettant à TRANSGOUDA d'effectuer les opérations envisagées

### Question 8

TRANSGOUDA ne peut finalement pas répondre à votre demande. Vous choisissez donc l'un des deux transporteurs français.

À l'aide du tableau ci-dessus, justifiez votre choix en utilisant toutes les informations.

### Question 9

Peu de temps après avoir chargé chez COLORSTRAP, le transporteur affrété vous informe que son véhicule s'est renversé sur un rond-point après une faute de conduite de son salarié et que l'intégralité du chargement est perdue. De ce fait :

- Calculez les limites de responsabilité du transporteur
- Peut-il faire jouer une clause d'exonération de responsabilité ? Justifiez votre réponse.
- Dans ce cas, EXPORT SARTHOIS peut-il faire valoir une clause d'exonération ? Justifiez votre réponse.

**ANNEXE 1 : FACTURE ET LISTE DE COLISAGE**

SALES ORDER N°	COLORSTRAP 2025/0001	
PACKING LIST N°	September 12th 2025	
DATE SHIPPED		
CUSTOMER PURCHASE ORDER N° COLORSTRAP/2025/102		
SHIPPED VIA	PPD	COL
X - TRANSIT		X
PAYMENT TERMS	TAX	TAXE CODE
NET 30		

<b>SOLD TO</b>	<b>COLORSTRAP</b> Rue des usines 72 VIBRAYE France
----------------	--

ITEM	PRODUCT / DESCRIPTION	Number	Unit Price NTD	TOTAL PRICE NTD
ML 7244	Electromechanics parts Unit net weight : 13,28 kg CUSTOMS CODE :8536 ORIGIN : TAIWAN	32	3 000	96 000
			FCA TAIPEI Value	96 000
DELIVRY ADRESS	X-TRANSIT 9F.NO.18.ALLEY 1.LANE 768 PA TEH ROAD, SEC 4 TAIPEI CHINESE TAIPEI 115 Chinese Taipei	DISCOUNT		
		TAX		
		DEPOSIT		
			TOTAL in NTD	96 000

Wewei Electronics Taichung city TAIPEI 114 – Taiwan  
Phon: + 886-630 9432/9092 – Fax: +886-630 9  
[www.wewei-electronics.com](http://www.wewei-electronics.com)

<b>Weiwei Electronics</b> Tacharg City TAIPEI 114 TAIWAN Incotrms® FCA-TAIWAN AIRPORT				<b>COLORSTRAP</b> Rue des usines 72 320 VIBRAYE FRANCE SHIPMENT : AIRFREIGHT			
PACKING-LIST							
Nature of packing	Number of packing	Description	Quantity per parcel	Dimension per packing (CM)	Total volume (M3)	Gross weight (KG)	Marks
Cartons	32	Electonics part	32	40X80X30	3,072	425	FR 1/32
TOTAL GROSSWEIGHT (KG)			425				
TOTAL VOLUME (M3)			3,07				

**ANNEXE 2 : EXTRAIT DE LA TARIFICATION AÉRIENNE**

Airfreight charges				
TAIWAN AIRPORT TAIPEI (TPE) - ROISSY (CDG)				
Airlines	Rates *			
EVA AIR	Minimum	7000,00 NTD	Forfait	
	AIRFREIGHT	N	210,00 NTD	
	RATES *	>100 kg	191,00 NTD	Per kg on chargeable weight*
		>300 kg	178,00 NTD	
	IRC	0,150 NTD	Per kg on gross weight	
	SCC	0,25 NTD	Per kg on gross weight Mini 5NTD, max 150NTD	
	AWB	40,00 NTD	Per AWB	
Fuel surcharge (MYC)		Included		

\* Poids taxable et règle du payant pour applicable

**ANNEXE 3 : TARIFS DE VENTE IMPORT « EXPORT SARTHOIS POUR COLORSTRAP »**

Extraits Tarifs de vente			
<b>Handling / manutention</b>			
<b>Aéroport TAIWAN</b>	0,10 €	Par kg brut	Mini 10 €
<b>Aéroport ROISSY</b>	0,50 €	Par kg brut	Mini 20 €
<b>Formalités douane import</b>		140,00 €	Par déclaration
<b>DELTA T</b>		30,00 €	Par document
<b>Livraison par route au départ de Roissy</b>	À destination des départements (95, 78, 27, 72, 28, 61)		
	Mini	35€	
	< 500 kg	0,25 € par kg brut	
	> 501 kg	0,22 € par kg brut	
<b>Surcharge gasoil</b>		2,60 %	

## **ANNEXE 4 : INFORMATIONS DOUANIÈRES**

### **RÉPARTITION DU FRET AÉRIEN TAIÛAN / UE**

% Hors Union européenne	70 %
% Union européenne	24 %

### **PIÈCES ÉLECTROMÉCANIQUES**

HS CODE	8536700039 Pièces électromécaniques
Droits de douane	3
TVA	20 %

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **PARITÉ MONÉTAIRE**

1 NTD / TWD	0,030 EUR
1 USD	0,95 EUR
1 DTS	1,25 EUR

**ANNEXE 5 : MAIL DE COMMANDE DE COLORSTRAP**

De :

[commercialexport@colorstrap.fr](mailto:commercialexport@colorstrap.fr)

A : [exploitation@exportsarthois.com](mailto:exploitation@exportsarthois.com)

A : [exploitation@exportsarthois.com](mailto:exploitation@exportsarthois.com)

Date : 16 oct. 2025

Objet : commande n°11/2025 - HSI MEXICO/VERACRUZ

**P.J : liste de colisage**

À la suite de notre conversation téléphonique, merci de prendre en compte l'ordre de transport suivant :

- Mise à disposition pour chargement à notre usine **à partir du jeudi 02/11/2025 -10H00**

à COLORSTRAP- Rue des usines 72320 VIBRAYE - FRANCE

Détail de la marchandise : colisage en pièce jointe

**Incoterms®** : DPU ECU, Constitucion n°132 DESP 2 Col Centro 91700 VERACRUZ  
MEXIQUE

Livraison impérative à VERACRUZ avant le 15/12/2025

En vous remerciant d'établir une cotation et de nous présenter les modalités d'expédition.

**ANNEXE 6 : EXPORT MARITIME "VERACRUZ" A-**

**Pré-acheminement routier VIBRAYE (72) / LE HAVRE (76)**

Éléments communiqués par le transporteur routier STAR ROUTIERE référencé chez EXPORT SARTHOIS :

- Forfait traction 20' DC VIBRAYE - LE HAVRE : 750 EUR
- Forfait traction 40' DC VIBRAYE - LE HAVRE : 900 EUR
- Délai d'acheminement routier : 4 heures de conduite + 2 heures de mise à disposition pour empotage/chargement d'un conteneur 20' DC et 3 heures pour un conteneur 40' DC.

**EXTRAIT Tarif messagerie au départ du département 72 vers le département 76**

**(0-1 000kg)**

Depuis DPT 72	Prix forfaitaire en €						Prix au 100 Kg en €		
	0 à 10 kg	De 11 à 25 kg	De 26 à 40 kg	De 41 à 65 kg	De 66 à 80 kg	De 80 à 100 kg	De 101 à 250 kg	De 251 à 500 kg	A partir de 501 kg
Vers DPT 76	47,57 €	48,39 €	58,26 €	59,09 €	61,56 €	63,21 €	71,45 €	79,70 €	96,19 €
<b>Frais fixes : 7€50 par envoi</b>									
Poids taxable : Arrondi au kg supérieur. Envoi volumineux : Taxation sur une base de 250 kg par m3 Colis encombrant : Majoration du prix de 50% pour CHAQUE colis dont une dimension dépasse 2,40 m.									

**EXTRAIT Carte des délais messagerie au départ du département 72 vers le département 76**

**0-1 000k**

Depuis DPT 72	Envoi composé de moins de 2 palettes et moins de 20 colis			Envoi composé de + de 2 palettes (ou + de 20 colis)
Localité	Rouen agglomération	Le Havre agglomération	Autres localités	Toutes localités
Livraison	J+1 matin	J+1 matin	J+1 après-midi	J+2 en journée J+1 sur RDV pris à la remise de
Carte des délais pour une remise de l'envoi au transporteur avant 18H le jour J				
Pas de livraison les samedis, dimanches et jours fériés Matin : de 07H30 à 12H30 (selon ouverture destinataire) Après-midi : de 13H30 à 18H (selon ouverture destinataire) Livraison avec hayon sur RDV uniquement				

**B- Tarifs et conditions transport maritime « VERACRUZ »**

**OCEAN EXPORT RATES AND SHIPPING CONDITIONS**

**1- Ocean Rates LE HAVRE Port to VERACRUZ Port — General cargo en conteneur**

**COMPAGNIE : "CGMA SHIPPING"**

	20' DC	40' DC
Freight	2050,00 USD	2550,00 USD
BAF	200,00 USD / TEU	
CAF (on freight basis)	7,43 %	
VGM Fees	15,00€	
ISPS Fees	15,00 €	
Energy transition	55,00 usd per TEU	
THC Veracruz	250,00 USD / container	
THC Le Havre	250,00 eur	250 eur

**2- Schedules & transit time**

**Closin date : 36 h before de arture**

Loading Ports	Vessel CGMA LIZA	Vessel CGMA CARMEL
Rotterdam	01/11	14/11
Le Havre	03/11	16/11
Kingston	17/11	30/11
Veracruz	23/11	07/12
<b>Transit time out of leh</b>	20 days	

**1-Ocean Rates LE HAVRE Port to VERACRUZ Port - En groupage via NVO ECU**

	UP
Groupage depuis CFS ECU FRLEH à CFS ECU MXVER	115 USD- all in

	Par UP ou WM
Passage à quai	Min 30,00€ ou 15,00€ par UP
VGM Fees	15,00 €
ISPS Fees	15,00 €
Douane export (si besoin)	50,00 €

**1-Schedules & transit time**

**Closin date : 1 week before de arture**

Vessel Le Havre	Cut off CFS ECU	ETD frleh	ETA mxver
CGMA LIZA	27/10/25	03/11/25	23/11/25
CGMA CARMEL	07/11/25	16/11/25	06/12/25

**C- Frais annexes à l'exportation maritime mise à FOB**

**ANNEXE 7 : FACTURE EXPORT HSI MEXICO ET LISTE DE COLISAGE**

SALES ORDER N°	COLORSTRAP 2025/0001
PACKING LIST N°	September 12th 2025

DATE SHIPPED

CUSTOMER PURCHASE ORDER N° COLORSTRAP/2025/102		
SHIPPED VIA	PPD	COL
SEAFREIGHT	X	NO
PAYMENT TERMS	NET 30 DAYS VIA SWIFT	

<b>SOLD TO</b>	HSI MEXICO Av. Bernardo QUINTANA n° 9750 91700 VERACRUZ
----------------	---

ITEM	PRODUCT / DESCRIPTION	Number	Unit Price eur	TOTAL PRICE eur
20 boîtes	Kinesiology Tape Bleu & Rosa 5m x 5cm CUSTOMS CODE : 300510	1 600	25,90	41 400,00
	«Satisfait la règle d'origine particulière prévue à l'appendice II(a), note 9 »			
			<b>DPU ECU VERACRUZ Value</b>	41 400,00
<b>DELIVERY ADDRESS</b>	ECU VERACRUZ Av Insurgentes Sur 716, Piso 03, Colonia del Valle, Delegación Benito Juarez, 03100, CDMX, México PH (+52) 4169 4504		DISCOUNT	
			TAX	
			DEPOSIT	
			<b>TOTAL in NTD</b>	96 000

COLARSTRAP, rue des usines 72320 VIBRAYE - [www.colarstrap.fr](http://www.colarstrap.fr)

<b>HSI MEXICO / VERACRUZ</b> Av. Bernardo QUINTANA n° 9750 91700 VERACRUZ Incoterms® DPU ECU VERACRUZ	<b>COLORSTRAP</b> rue des usines 72320 VIBRAYE FRANCE SHIPMENT : SEAFREIGHT
--	--

**PACKING-LIST**

Nature of packing	Number of packings	Description	Quantity per parcel	Dimensions per packing (CM)	Total volume (M3)	Net weight (KG)	Marks
Cartons	20	Bandes de Kinésiologie Rouleau de 5m x 5cm	80	24 x 80 x 30	1,152	160	FR 1/20
TOTAL NUMBER OF PARCEL			1 PARCEL				
TOTAL GROSS WEIGHT (KG)			185,00				
TOTAL VOLUME (M3)			1,152				

Ocean additional rates	
<b>Connaissance / Bill of lading (B/L)</b>	35,00 EUR
<b>Formalités douanes export / Export customs formalities</b>	60,00 EUR
<b>Container Traction from Veracruz:</b>	
to Veracruz area	407.00 USD / traction 20' DC 505.00 USD / traction 40' DC
out of Veracruz area	493.00 USD / traction 20' DC 502.00 USD / traction 40' DC
<b>Formalités douanes Import / Import customs formalities</b>	150.00 USD / declaration

## **2) PARTIE GESTION**

**45 points**

**Tous les calculs demandés doivent être détaillés et explicités.**

Vous êtes salarié(e) d'EXPORT SARTHOIS, commissionnaire de transport.

Vous voulez connaître l'impact de la signature du nouveau contrat avec COLORSTRAP sur le résultat de votre société.

Dans un premier temps, vous estimerez la performance de l'année précédente d'après les documents comptables, puis vous intégrerez les charges et les produits de cette nouvelle activité dans le budget prévisionnel.

### **Question 10 - Analyse de l'activité**

A l'aide de l'**annexe A**, déterminez les soldes intermédiaires de gestion (SIG) d'EXPORT SARTHOIS pour l'exercice clos au 31/12/2024 :

- Valeur Ajoutée (VA)
- Excédent Brut d'Exploitation (EBE)
- Résultat d'Exploitation (RE)
- Résultat Financier (Rfi)
- Résultat Courant Avant Impôt (RCAI)

### **Question 11 - Effet de la réforme du plan comptable**

Un nouveau plan comptable est en vigueur depuis le 01/01/2025. Afin de pouvoir comparer l'activité des prochaines années, il est nécessaire de constituer une référence sur une année comptable "test" en calculant les mêmes ratios "avant" et "après" réforme.

Recalculez les SIG de la question précédente en tenant compte de la nouvelle réforme et en indiquant les principaux changements que cela implique **dans le cas présenté.**

### **Question 12 - Élaboration du budget 2026**

D'après les éléments comptables de 2025, les variations des prix estimées pour 2026 en **annexe B** et les prévisions COLORSTRAP en **annexe C**, établissez le budget prévisionnel de 2026, **en complétant l'annexe D, à rendre avec la copie.**

### **Question 13 - Profitabilité**

La direction de l'entreprise souhaite dégager des marges minimum de 5 % du chiffre d'affaires pour chaque client.

Commentez les résultats et indiquez si le marché conclu avec COLORSTRAP répond aux exigences de la direction.

**ANNEXE A :**

**EXTRAIT DU COMPTE DE RÉSULTAT  
EXPORT SARTHOIS - 2024**

Libellé	Exercice N	
<b>Produits d'exploitation :</b>		
Prestations de services (production vendue)	958	650
Subventions d'exploitation		0
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		0
Autres produits		150
<b>Total I</b>	<b>958 800</b>	
<b>Charges d'exploitation :</b>		
Achats de marchandises, matières premières et autre approvisionnements		0
*Autres achats et charges externes	430	000
Impôts, taxes et versements assimilés		14 000
Salaires et traitements		295 300
Charges sociales		59 300
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		53 000
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		0
Dotations aux provisions		0
Autres charges		0
Total II	851	600
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>107 200</b>
Produits financiers :	Total III	0
Charges financières : Intérêts et charges assimilées	Total IV	1 254
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		<b>-1 254</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (1+2)</b>		<b>105 946</b>
Produits exceptionnels :	Total V	5 350
Charges exceptionnelles :	Total VI	2 350
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>3 000</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		0
Impôts sur les bénéfices (VII)		17 099
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		<b>964 150</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		<b>872 303</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>		<b>91 847</b>
Détails des charges et produits exceptionnels	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Prix de cession d'un véhicule vendu		5 350
Valeur nette comptable d'un véhicule vendu	2 350	

**ANNEXE B:**

**Éléments comptables 2025 - EXPORT SARTHOIS  
hors client COLORSTRAP**

<b>Produits d'exploitation</b>	<b>En euros</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires	1 002 022	+ 2%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>En euros</b>	<b>Variation</b>
Achats sous-traitance Route	225 945 €	- 6%
Achats sous-traitance Aérien	74 620 €	+ 8%
Achats sous-traitance Maritime	101 532 €	0%
Achats sous-traitance Logistique	5 550 €	0%
Locations	2 147 €	0%
Entretien / réparations	984 €	0%
Primes assurances	7 500 €	-1,50%
Intérim	1 653 €	0%
Frais de déplacement	2 581 €	0%
Autres charges externes	13 966 €	+ 2%
Impôts et taxes	14 200 €	0%
Salaires et traitements	310 065 €	+ 2 %
Charges sociales	62 265 €	+ 2%
Dotations aux amortissements	51 375 €	Voir ci-dessous
Autres charges de gestion courante	0	0%
<b>Charges financières</b>	<b>En euros</b>	<b>Variation</b>
Charges financières	1 254 €	Voir ci-dessous
<b>Total des produits</b>		<b>1 002 022 €</b>
<b>Total des charges</b>		<b>875 637 €</b>
	Résultat prévisionnel	126 385 €

Autres éléments :

Les dotations aux amortissements seront de 48 512 € pour 2026.

Les charges financières seront de 1 110 € pour 2026.

**ANNEXE C :**

**Prévisions d'activités 2026 du client COLORSTRAP**

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2026 devrait s'élever à 37 528 €.

Les achats de sous-traitance prévus sont de :

- 12 995 € pour la sous-traitance route
- 15 233 € pour la sous-traitance maritime
- 1 800 € pour la sous-traitance logistique

Autres dépenses prévues :

- 1 500 € pour l'intérim
  - 852 € de frais de déplacement
  - 2 800 € pour les autres charges externes
- Les autres charges ne varieront pas de façon significative.

**ANNEXE D: LE BUDGET PREVISIONNEL DE 2026**

Eléments	Eléments comptables de 2025	Progression de l'activités en 2026	Total 2026
<b>TOTAL</b>			

Remis en page par :

